

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2023

Commune de Cervières

Séance du 22/06/2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le 22 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 16/06/2023

Présents : VIOUJAS Jean Franck, GRANGERAY Patrice, ARNAUD Richard, CLEMENT Gérard, REY Daniel, FAURE BRAC Marc, BLANCHARD Marc, MAILLET Charles.

Absents: LIONNET Catherine, COLOMB Raymond, FAURE Honorine.

Pouvoir: FAURE Honorine à MAILLET Charles.

Secrétaire de séance : ARNAUD Richard.

Approbation du compte rendu du CM du 08 juin 2023

**Le compte rendu, de la séance du Conseil Municipal du 08/06/2023, n'appelle aucune observation particulière de la part de l'assemblée présente.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande à ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Une concernant la signature d'une convention avec la CCB et une deuxième concernant l'achat de terrains au SIVU du Randon suite à une erreur sur la délibération initiale.

2023-037 : Tarification du service de la distribution d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du service de l'eau qui étaient appliqués jusqu'à présent et demande aux Conseillers Municipaux présents de se prononcer pour une nouvelle tarification du prix de l'eau :

FACTURE DU ROLE DE L'EAU

1/ Abonnement annuel (partie fixe) par unité de logement -----	45.25 € HT - TVA 5.5 %
2/ Prix de l'eau au m3 -----	0.65 HT - TVA 5.5 %
3/ Participation et entretien réseaux (annuel) -----	10 € HT - TVA 10 %

PRESTATIONS DU SERVICE DE L'EAU

4/ Ouverture et fermeture de vanne aux heures des services techniques et jours ouvrés -----	18.50 € HT -TVA 10 %
5/ Clôture abonnement -----	18.50 € HT -TVA 10 %
6/ Ouverture abonnement -----	27.50 € HT -TVA 10 %
7/ Changement de compteur pour dégradation, gèle, déplombage-----	136.50 € HT -TVA 10 %

8/ Raccordement, au réseau, inférieur à 10 mètres, de la conduite à la limite de propriété
----- 455.00 € HT -TVA 10 %

Au-delà de 10 mètres, le coût du raccordement sera calculé sur devis aux tarifs arrêtés par délibérations du Conseil Municipal et prendra en compte le prix de l'heure d'intervention d'un personnel avec tractopelle, le personnel supplémentaire si nécessaire, ainsi que le cout d'achat des fournitures si besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

Approuve : les tarifs du service de l'eau potable tels qu'arrêtés ci-dessus.

Précise :

- Que tous les tarifs mentionnés pourront être révisés par délibération du Conseil Municipal.
- La facture d'eau potable sera effectuée annuellement en fin d'année et sera établie au vu des relevés de compteurs effectués en été de la même année.

Demande : à Monsieur le Maire de faire appliquer et respecter les différents tarifs adoptés ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace toutes les dispositions tarifaires antérieures.

2023-038 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le ... ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour assurer les missions suivantes :

- Secrétariat,
- Comptabilité,
- Gestion de correspondance administrative,
- Rédaction de notes et circulaires,
- Gestion des dossiers administratifs,
- Accueil et information du public,
- Gestion des demandes d'autorisation des droits des sols
- Ressources humaines.
- Autres

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 01 juillet 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du grade d'adjoint administratif.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Décide la création du poste d'adjoint administratif.

Charge Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

2023-039 : Contractualisation d'un prêt relais M 57.

M. Le Maire explique à l'assemblée que les versements des subventions des travaux de la maison communale ne pourront être effectués qu'une fois les travaux terminés ce qui peut engendrer des grandes difficultés de trésorerie.

Aussi Monsieur le Maire propose de contracter un prêt relais dont les conditions sont les suivantes :

Prêteur	Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence
Emprunteur	Commune de Cervières
Objet	Attente versement subvention travaux de réfection de la maison communale.
Nature	Prêt relais
Montant	100 000.00 €
Durée	2 ans
Taux d'intérêts fixe	4.49 %
Montant intérêts annuels	4 490.00 €
Frais de dossier	0.15 % du montant emprunté soit 150.00 €
Périodicité retenue	Intérêts annuels et capital à l'échéance
Remboursement anticipé	Possible sans indemnité

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Décide de contracter un prêt relais aux conditions énumérés ci-dessus et d'inscrire celui-ci au budget principal ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

2023-040 : Contractualisation d'un prêt relais M 49.

M. Le Maire explique à l'assemblée que les versements des subventions des travaux de raccordement du hameau de Terre Rouge au réseau d'eau potable ne pourront être effectués qu'une fois les travaux terminés ce qui peut engendrer des grandes difficultés de trésorerie.

Aussi Monsieur le Maire propose de contracter un prêt relais dont les conditions sont les suivantes :

Prêteur	Caisse régionale de Crédit Agricole Alpes Provence
Emprunteur	Commune de Cervières

Objet	Attente versement subvention travaux de raccordement de Terre Rouge au réseau EP
Nature	Prêt relais
Montant	300 000.00 €
Durée	2 ans
Taux d'intérêts fixe	4.49 %
Montant intérêts annuels	13 470.00 €
Frais de dossier	0.15 % du montant emprunté soit 450.00 €
Périodicité retenue	Intérêts annuels et capital à l'échéance
Remboursement anticipé	Possible sans indemnité

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Décide de contracter un prêt relais à conditions énumérées ci-dessus et d'inscrire celui-ci au budget annexe - Eau ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

2023-041 : DM1 – M57 – Inscription prêt relais au budget principal.

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de la Maison Communale, et en attendant de recevoir toutes les subventions dont le solde ne sera versé qu'une fois tous les travaux achevés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un prêt relais

Ce prêt doit au préalable être inscrit au budget principal et nécessite donc une Décision Modificative qui concerne l'opération 2015-10 « Réfection école en maison communale » :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	4 640.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 640.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	4 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 640.00 €	4 550.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641-201510 : RÉFECTION ECOLE MAISON COMMUNALE	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-201510 : RÉFECTION ECOLE MAISON COMMUNALE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
Total Général		100 000.00 €		100 000.00 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Approuve la décision modificative

Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

2023-042 : DM2 – M 49 – Subvention équilibre du M57 au M49 pour intérêts prêt relais.

Dans l'objectif de contracter un prêt relais pour le raccordement du hameau de Terre Rouge au réseau d'eau potable du Chef-Lieu, il convient de prévoir une subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe afin de palier aux dépenses que représentent les intérêts du prêt sur le budget de l'eau

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85738 : Subventions de fonctionnement aux autres états publics	0.00 €	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 920.00 €	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Approuve la décision modificative

Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

2023-043 : DM1 – M 49 – Inscription prêt relais au budget annexe eau.

Dans l'objectif de contracter un prêt relais pour le raccordement du hameau de Terre Rouge au réseau d'eau potable du Chef-Lieu, il convient de prévoir une subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe afin de palier aux dépenses que représentent les intérêts du prêt sur le budget de l'eau

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-0045 : Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65738 : Subventions de fonctionnement aux autres états publics	0.00 €	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 920.00 €	13 920.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

Approuve la décision modificative
Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

2023-044 : Achat terrains chute du Randon – Annule et remplace délibération 2022-049.

Faisant suite, à la démarche de régularisation de la situation foncière du SIVU du Randon, la commune a contacté par courrier tous les propriétaires concernés par le passage de la conduite sur leur parcelle de terrain.

A ce jour, cinq propriétaires ont souhaité que la commune se porte acquéreur de leur parcelle. La commune a proposé un prix d'achat de 1.50 € le mètre carré pour ces parcelles, conformément à ce qui a été fait auparavant.

Il en ressort le tableau suivant :

Section	Parcelle	Propriétaire	Superficie de la parcelle totale	Superficie à acquérir	Cout
A	1935	Clément Gérard	678m ²	678 m ²	1 017 €
A	1366	Brun René	357m ²	357 m ²	536 €
A	1919	Isnard Michele	1338m ²	¼ en pp et ¾ en usufruit	552.75 €
A	1919	Lauthier Benoit	1338m ²	¾ en pp indivise	226.15 €
A	1919	Lauthier Sébastien	1338m ²	¾ en pp indivise	226.15 €
TOTAL					2 558.05 €

Soit un montant de 2 558.05 € (deux mille cinq cent cinquante-huit euros et cinq centimes)

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

ACCEPTE l'acquisition des terrains, dans les conditions évoquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Mr CLEMENT Gérard ne prend pas part au vote.

2023-045 : Autorisation signature convention avec la CCB.

Afin de lutter contre la saturation des bennes de collecte des déchets verts en déchetterie et dans l'optique de sécuriser l'approvisionnement en matière sèche des aires de compostage partagées, la Communauté de Communes du Briançonnais propose de mutualiser son broyeur de déchets verts mobile par la mise à disposition gratuite de l'appareil auprès des collectivités demandeuses.

Afin de pouvoir disposer de l'appareil, une convention de mise à disposition (en annexe à la présente délibération) doit être signée.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

9 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2023-046 : Achat terrains chute du Randon – Annule et remplace délibération 2023-002.

Faisant suite, à la démarche de régularisation de la situation foncière de la chute du Randon, la commune de Cervières a fait part aux membres du conseil syndical du SIVU qu'elle souhaite se porter acquéreur des parcelles appartenant au SIVU.

Lors du conseil syndical du 20 décembre 2022, ses membres ont accepté de céder à la commune de Cervières les parcelles suivantes, dont un plan est annexé à la présente délibération, au prix négocié pour la totalité des 6 parcelles de 3 000.00 € (trois mille euros) :

Section	Parcelle	Superficie en m ²
A	810	313
A	811	250
A	812	270
A	814	400
A	816	413
A	1939	150
Total		1 796 m²

Les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que l'entrée en jouissance des terrains ne sera possible qu'une fois qu'aura eu lieu la dissolution du SIVU.

Monsieur le Maire VIUJAS Jean-Franck en sa qualité de président du conseil syndical du SIVU Briançon- Cervières, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par : 8 voix **POUR**,
 0 voix **CONTRE**,
 0 **ABSTENTION**.

ACCEPTE l'acquisition des terrains, dans les conditions évoquées ci-dessus.

DONNE délégation à Monsieur ARNAUD Richard, 1^{er} adjoint de la commune de Cervières, pour la signature de tous les documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération annule et remplace la délibération 2023-002 du 19 janvier 2023.

Divers :

- Le tirage au sort des jurys d'assises aura lieu le 23 juin en mairie de Villard Saint Pancrace. Monsieur Patrice Grangeray est le conseiller en charge de ce tirage pour la commune de Cervières ;
- La commission de contrôle des listes électorales sera réunie prochainement afin de mettre à jour la liste des électeurs de la commune ;
- Terrain multi sports : une visite du bike-Park et du terrain de jeu de Vallouise a eu lieu, d'autres vont suivre. L'emplacement retenu et les grandes lignes du projet seront présentés à l'architecte des bâtiments de France lors de sa visite de la commune programmée début septembre ;
- Affouage : les lots de 6 stères sont prêts. Le tirage au sort aura lieu la semaine prochaine ;
- Route des Fonts : il est envisagé de faire réaliser des travaux de remise en état sur la portion de la route entre le pont des Chirouzes et le pont des Cabots. Des devis vont être demandés et la recherche de financements engagée afin de pouvoir programmer ce chantier pour 2024.

Fin du conseil : 22heures 30

Le Secrétaire
Richard ARNAUD



Le Maire
Jean-Franck VIOUJAS

